

GUIDE ET TROUSSE À OUTILS Valorisation du rôle de l'élu·e municipal·e

NOVEMBRE 2020





Direction de l'édition

Pierre Châteauvert Maryse Drolet

Rédaction

Manuella Daniel, ID Territoires Shirley Bishop, Bis Communication

Révision

Johanne Ferret Méhay Stéphanie Roy



Avec la collaboration financière du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat à la jeunesse et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Table des matières

1.	POU	JRQUOI CE GUIDE?	4
2.	1.1. 1.2. 1.3.	Les objectifs Les outils DÉFIS ET DES ENJEUX RASSEMBLEURS	4 4
	2.1.	Un bref rappel historique	5
		Un portrait du profil des élus·es	
	2.2.1		
	2.2.2		
	2.2.3		
	2.3.	Un métier, une fonction ou une vocation?	9
	2.3.1		
	2.3.2		
	2.3.3		
	2.3.4	4. Une passion à partager	12
	2.3.5	5. Une cote de popularité élevée	13
	2.3.6	5. Une obligation de communiquer	14
3.	DES	ÉLUS·ES AUX PROFILS VARIÉS	15
•	263	LEGG EG / 19/1 : 1/9: 1FG 4/11/1FG:::::::::::::::::::::::::::::::::	+>

1. Pourquoi ce guide?

1.1. Le contexte

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) représente près de 1 000 municipalités locales et MRC. Elle assure un leadership politique et stratégique fort et tangible, afin de défendre les intérêts de ses membres. Le travail de réflexion et de positionnement réalisé avec ses commissions permanentes et ses comités d'action permet à la FQM de mener de front plusieurs dossiers et priorités politiques.

La valorisation du rôle de l'élu·e municipal·e est un dossier porté par la commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie et par le comité Femmes et politique municipale et intégré à leur plan d'action.

La FQM souhaite offrir à ses membres une trousse sur la valorisation du rôle de l'élu∙e municipal e et leur fournir un outil qui leur permettra de faire connaître à la population la réalité et la complexité de leur rôle au sein de leur communauté.

La trousse proposée est le résultat de plusieurs activités réalisées par la FQM grâce à la collaboration financière du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat à la jeunesse et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Des recherches, des lectures et des analyses statistiques, mais aussi des entrevues et un sondage auprès de 167 élus·es muncipaux ont été réalisés.

Dès le départ, les partenaires gouvernementaux de la FQM ont cru au bien-fondé de cette trousse pour accompagner les élus·es municipaux dans ce projet afin de leur donner la place qui leur revient dans un contexte où les gouvernements de proximité ont de plus en plus de responsabilités.

1.2. Les objectifs

Les différentes sections de ce guide ont pour objectifs d'augmenter le nombre de candidatures et le niveau de représentativité des citoyens aux élections municipales notamment les femmes et les jeunes (cible) :

- Revaloriser l'image des élus es municipaux et du milieu municipal (moyen);
- Stimuler la participation des électeurs aux élections municipales (moyen).

1.3. Les outils

Le guide sur la valorisation du rôle de l'élu-e municipal-e se divise en deux parties :

- La première partie présente les défis et les enjeux auxquels sont confrontés les élus·es municipaux du Québec dans une démarche de revalorisation du rôle de l'élu·e municipal·e.
- o La deuxième partie présente huit **personas** illustrant des profils de différents types d'élus⋅es municipaux afin de leur permettre de vulgariser la fonction et le rôle de l'élu⋅e.

Ce guide, destiné à l'usage des élus·es municipaux qui souhaitent s'engager dans une démarche de réflexion avec le conseil municipal ou le conseil de la MRC offre des outils pratiques qui peuvent être utilisés individuellement. Cette démarche peut se faire préalablement à la prochaine élection municipale.

2. Des défis et des enjeux rassembleurs

2.1. Un bref rappel historique

Dans quel contexte sont nées les municipalités au Québec? D'où prennent-elles leur origine? Depuis quand désigne-t-on le maire comme le plus haut magistrat d'une ville? Comment a évolué la fonction d'élu municipal au fil des ans? Cette section vous propose un bref rappel historique de l'évolution des institutions municipales et des élus·es.

Sous le régime français, entre 1608 et 1760, très peu de pouvoirs locaux sont accordés au peuple par le roi de France. L'intendant était celui qui cumulait les responsabilités aujourd'hui attribuées au palier municipal comme la voirie, l'habitation et la prévention des incendies. Le territoire est découpé en quelque 300 seigneuries que le roi a concédées à des seigneurs qui ont le mandat de les mettre en valeur par la construction de routes, de moulins ou autres.

Parallèlement, la paroisse religieuse prend une place importante dans le développement de la Nouvelle-France. En 1722, le territoire est divisé en 82 districts paroissiaux qui se superposent aux seigneuries. Ils sont gérés par des conseils de fabrique composés de marguilliers. Ces notables élus une fois l'an avaient le mandat de veiller à la protection des intérêts religieux de la communauté.

À la suite de la victoire britannique, l'Acte de Québec de 1774 change l'ordre établi en donnant une autorité pleine et entière sur les affaires locales au gouverneur et au Conseil législatif. Le régime seigneurial est aboli et remplacé en 1791 par le système cantonal avec la création du Haut et du Bas-Canada.

C'est au printemps 1833 que le poste de maire fait son apparition pour la première fois au Bas-Canada. Les cités de Québec et de Montréal ont été les deux premières à se doter d'une structure municipale. Réclamé pendant plus d'une décennie par des commerçants et des propriétaires fonciers, l'établissement d'une corporation élective s'est inscrit dans la foulée des changements démographiques du début du 19^e siècle avec l'arrivée massive d'immigrants venus d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. Entre 1810 et 1830, leur population a plus que doublé.

Le statut de cité accordé aux deux principales villes du Bas-Canada donne le pouvoir d'emprunter ainsi que d'établir des règlements dans plusieurs domaines dont les finances, le logement, la salubrité, les services d'aqueduc et d'égouts, le maintien de l'ordre, les marchés et l'éclairage.

À la suite de la Révolte des patriotes de 1837-1838, Londres nomme Lord John George Durham gouverneur du Canada pour enquêter sur les causes des rébellions. Dans son rapport devenu célèbre, Durham note l'absence d'autorités administratives compétentes à l'extérieur de Québec et de Montréal. Il mentionne que les principales causes du malaise de la colonie sont « l'inefficacité de l'administration centrale et l'inexistence quasi totale d'administrations locales du Bas-Canada. »

Son Rapport sur les affaires de l'Amérique du Nord britannique conduit à une série de réformes et de changements, dont la réunion des deux Canada en une seule colonie. Il ouvre aussi la voie à la création des premières véritables entités municipales du Bas-Canada. C'est en 1840, année de la signature de l'Acte d'union que la première loi érige en corporation municipale toute paroisse ou township de plus de 300 habitants. De telles institutions existaient dans le Haut-Canada depuis près de 50 ans.

Au cours des années suivantes, plusieurs lois sont adoptées. Même si leur succès est mitigé, leurs assises sont fondamentales. En 1841, une loi divise le territoire en 22 districts municipaux régionaux.

En 1845, une nouvelle loi voit à l'incorporation en municipalités des paroisses, townships, villages et villes, rendant ainsi obsolètes les anciens districts. En 1847, les 321 municipalités de paroisses ou de cantons créées sont remplacées par 46 municipalités de comté. Le système est vivement critiqué par la population.

C'est à Louis-Hyppolyte Lafontaine que l'on doit la solution à cette opposition entre les comtés et les paroisses. Adopté en 1855, l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada dont il est l'instigateur est l'ancêtre direct du Code municipal. Cette loi mise sur la complémentarité des municipalités ou des paroisses à l'intérieur des corporations de comté. Le premier niveau de responsabilité, les municipalités locales, se compose des paroisses. Le second niveau, celui des municipalités de comté, est constitué de 61 territoires identiques aux districts électoraux définis en 1853, à l'exception des cités de Québec et de Montréal.

La Loi constitutionnelle de 1867 confie aux provinces la gestion et le pouvoir législatif sur les institutions municipales et leur organisation. En 1870, l'Assemblée législative du Québec adopte le Code municipal du Québec en remplacement de l'Acte des municipalités. En 1903, la *Loi sur les cités et villes* est adoptée, puis en 1918, le ministère des Affaires municipales du Québec est créé pour veiller à l'application des lois et offrir du soutien aux municipalités.

Si la démocratie municipale a presque 200 ans, la tradition d'élire le maire et les conseillers pour une période de quatre ans n'est pas une coutume très ancienne. Lors de la création des premières structures municipales en 1833, les mandats étaient d'un an. Ils furent portés à deux ans en 1871, puis à trois ans en 1944. La durée actuelle des mandats de 4 ans a été établie en 1968.

2.2. Un portrait du profil des élus·es

Le rôle premier de l'élu·e est de représenter la volonté des citoyens et des citoyennes au sein du conseil municipal tout en agissant dans l'intérêt de la municipalité et ainsi se tenir informé des préoccupations et des projets que les citoyens et les citoyennes souhaitent voir se concrétiser¹.

Les élections municipales générales 2017 en chiffres :

- 8 015 postes de conseillers ou de maires étaient en jeu;
- 4 044 femmes se sont présentées aux élections, ce qui équivaut à 31,3 % des candidatures, dont 385 au poste de mairesse;
- 4 466 mairesses et maires et conseillères et conseillers ont été élus sans opposition;
- 82 postes d'élus·es municipaux sont demeurés vacants², dont cinq postes de maire.

Guide de valorisation du rôle de l'élu∙e municipal∙e Novembre 2020

¹ MAMH, 2019, Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, page 5

² Les postes vacants comprennent les postes qui seront comblés ou ayant été comblés à la suite d'un recommencement des procédures électorales en date du 20 décembre 2017.

Tableau 1 | Répartition des postes, des candidatures, des élus·es sans opposition, des postes vacants et des postes en scrutin, élection générale 2017

Type de poste	Nombre de postes	Nombres de candidats	Nombre d'élus·es sans opposition	Nombre des postes vacants	Nombre des postes en scrutin
Conseiller	6 915	10 976	3 932	77	2 906
Maire	1 100	1 941	534	5	561
Préfet	16	41	6	0	10
Total	8 031	12 958	4 472	82	3 477

Source : MAMH (2020). Données relatives à l'élection générale municipale 2017. Compilation et traitement statistique.

En 2017, 56,9 % des conseillères et conseillers municipaux ainsi que 48,5 % des mairesses et des maires ont été élus sans opposition. Le recrutement de candidats demeure un défi important lors de chaque élection municipale. Pour preuve, en 2017, au terme de la période de mise en candidature, aucun candidat n'avait brigué le poste de maire dans cinq municipalités. De plus, 218 municipalités n'avaient pas tenu de scrutin, car l'ensemble du conseil municipal avait été élu sans opposition³.

2.2.1. Une représentation majoritairement masculine

Au Québec, à la suite des élections générales tenues en 2017, 18,9 % des postes à la mairie et 34,5% des postes de conseiller étaient occupés par des femmes.

De plus, lors des dernières élections générales municipales, les femmes représentaient 32,4 % des personnes élues.

En 2019, en adoptant sa politique d'égalité et de parité, la FQM s'est engagée à se donner les moyens d'atteindre la zone paritaire en politique municipale, c'est-à-dire atteindre une représentation d'élues municipales entre 40 et 60 %.

Tableau 2 | Répartition des conseils municipaux selon la composition hommes-femmes en 2017

Composition hommes-femmes	Nombre de conseils municipaux	En pourcentage
Moins de 40 % de femmes	672	61,1 %
Entre 40 % et 60 % de femmes (parité)	385	35,0 %
Plus de 60 % de femmes	43	3,9 %
Total	1 100	100 %

Source: MAMH. Portrait statistique des élections municipales 2017.

La publication *Présence des Femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels* démontre que les « milieux paritaires se rapportent plus souvent aux secteurs traditionnellement féminins, comme l'éducation, la santé et la culture, qu'à ceux traditionnellement masculins, comme la politique, la haute fonction publique et les affaires. »⁴

³ Donnée compilée par le MAMH à partir des données obtenues des présidents d'élection en date du 20 décembre 2017.

⁴ Conseil du statut de de femme (CSF) du Québec en collaboration avec Citoyenneté jeunesse (2018).

2.2.2.L'âge des élus·es

Selon le sondage 2019 effectué auprès des membres élus·es municipaux de la FQM, lors du Congrès de la FQM :

- o L'âge moyen est de 58 ans pour les mairesses et de 61 ans pour les maires;
- o L'âge moyen est de 50 ans pour les conseillères et de 59 ans pour les conseillers.

En comparaison, selon les données du MAMH, à la suite de l'élection générale 2017, l'âge moyen des élus·es est de 58,1 ans au poste de maire, 52,6 ans au poste de conseiller et de 53,4 pour tous les postes.

La parité est atteinte pour les conseillères et conseillers municipaux de moins de 35 ans (42,7 % et 57,3 %).

Les jeunes de moins de 35 ans sont peu représentés au sein des conseils municipaux⁵:

- En 2017, 1,9 % des mairesses et des maires avaient moins de 35 ans (21 au total, dont 5 femmes et 16 hommes);
- 9,3 % des conseillères et conseillers municipaux avaient moins de 35 ans (275 femmes et 360 hommes).

Les jeunes de 18 à 35 ans représentent 27,7 % de la population en âge de voter en 2018. Le « taux de participation des jeunes électeurs lors des plus récents rendez-vous électoraux a été plus faible que celui de tous les Québécois en âge de voter »⁶.

L'intérêt des jeunes pour la politique, et plus particulièrement pour la politique municipale, reste un défi autant pour obtenir une meilleure représentation de jeunes de 18-35 ans aux postes électifs municipaux, que pour avoir une meilleure participation des jeunes lors de la tenue de scrutins.

2.2.3. Une implication à géométrie variable

Le sondage réalisé en septembre 2019 auprès des 167 élus·es municipaux permet d'offrir un portrait sommaire de l'occupation des élus·es municipaux, notamment pour ceux qui n'exercent pas leur fonction d'élu à temps plein. En effet, l'occupation professionnelle et familiale, en plus de la charge de la fonction d'élu·e municipal·e, est un enjeu pour le recrutement de candidats, encore plus pour le poste de mairesse ou de maire.

Bon nombre de conseillères et conseillers ont un emploi à temps plein. Parmi les mairesses et les maires, on remarque une part importante de retraités. Selon le sondage, une part importante de mairesses et maires affirment être à temps plein à leur poste d'élu·e.

⁵ CSF (2018), Présence des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles.

⁶ Article du Devoir du 17 août 2018 « Les 18-35 ans : portrait-robot d'une génération courtisée par les partis politiques » https://www.ledevoir.com/politique/quebec/534713/portrait-robot-d-une-generation

Tableau 3 | Occupation des personnes élues

	Nombre de mairesses	% de mairesses	Nombre de maires	% de maires	Nombre de conseillères	% de conseillères	Nombres de conseillers	% de conseillers
Élu∙e à temps plein	10	50,0 %	24	34,8 %	1	3,2 %	4	8,9 %
Emploi à temps plein	4	20,0 %	15	21,7 %	16	51,6 %	16	35,6 %
Propriétaire d'entreprise	2	10,0 %	7	10,1 %	6	19,4 %	6	13,3 %
Retraité∙e	8	40,0 %	31	44,9 %	6	19,4 %	25	55,6 %
Travailleur autonome	0	0,0 %	2	2,9 %	2	6,5 %	0	0,0 %
Total	20	100	69	100	31	100	45	100

Source : Données compilées par la FQM. Sondage réalisé en septembre 2019.

Ces tendances se confirment dans l'étude réalisée par Anne Mervellec en 2016 auprès d'un échantillon de 274 conseillères et conseillers et 27 mairesses et maires dans des municipalités de 20 000 à 50 000 habitants⁷:

- Près de la moitié des élues (47,6 %) et des élus (49,7 %) occupent un emploi rémunéré⁸, plus souvent à temps partiel pour les femmes;
- « 39,5 % des maires et des conseillers se sont déclarés à la retraite contre un peu moins du quart (23,8 %, 20/84) des mairesses et des conseillères, et 28,6 % des répondantes (contre seulement 10,7 %) des répondants ».

2.3. Un métier, une fonction ou une vocation?

2.3.1. Un milieu stimulant

Être élu·e municipal·e, c'est occuper une fonction politique pour une municipalité ou une MRC. C'est être une conseillère municipale ou un conseiller municipal, une mairesse ou un maire, une mairesse suppléante ou un maire suppléant, une préfète élue ou un préfet élu, une préfète ou un préfet.

Les élus municipaux participent aux réunions mensuelles du conseil municipal où sont prises les décisions qui concernent leur communauté. En plus de rencontrer des citoyens, de représenter la ville lors d'activités diverses, elles ou ils ont des responsabilités spécifiques en lien avec des enjeux relevant de la compétence municipale. Elles ou ils s'impliquent sur des comités et sont responsables du suivi et de la mise en œuvre de certains dossiers.

Le rôle d'un élu-e municipal-e peut se résumer en trois points⁹:

- Représenter les citoyennes et les citoyens;
- Décider;
- o Administrer.

⁷ Mévellec, Anne. Genre et professionnalisation de la politique municipale : un portrait des élues et élus du Québec. 2016.

⁸ Dans le terme « emploi rémunéré », Mévellec entend comme étant en n'étant pas à la retraite ou n'ayant pas une autre occupation.

⁹ MAMH, 2019, Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, page 5.

Pour répondre aux besoins des citoyens, le conseil municipal s'appuie sur des propositions et recommandations émises par les comités consultatifs et les autres comités relevant de la municipalité.

Mais au-delà de ces descriptions, que fait réellement une élue ou un élu municipal·e au quotidien? Comment et avec qui travaille-t-il?

Selon le sondage réalisé en septembre 2019, 64 % des mairesses et maires participent à plus de 15 séances de travail et de préparation par mois avec les membres du conseil municipal en plus des séances ordinaires du conseil municipal. Ils répondent ainsi au rôle qu'il leur est attribué cité plus haut.

Voici les comités qui sont les plus fréquents.

Comités	Nombre d'élus·es	%
Urbanisme	63	38 %
Loisirs	63	38 %
Famille	60	36 %
Sécurité civile	76	46 %
Voirie locale	67	40 %
Finances	72	43 %
Planification	67	40 %
Culture et patrimoine	54	32 %
Industries et commerces	45	27 %
Accueil nouveaux arrivants	1	1 %
Agriculture	1	1 %
Agrotourisme	1	1 %
Aînés	1	1 %
Aréna	1	1 %
Assainissement de l'eau	5	3 %
Bibliothèque	2	1 %
Communication	2	1 %
Développement	1	1 %
École	1	1 %
Embellissement	2	1 %
Environnement	5	3 %
Habitation	2	1 %
Incendie	5	3 %
Tourisme	2	1 %
Infrastructure	1	1 %
Rivières	1	1 %
Services aux citoyens	1	1 %
Transport	1	1 %

- 62 % des élus municipaux (hommes) participent au comité Sécurité civile, 29 % pour des élues municipales
- 55 % des élus municipaux participent au comité Voirie, 25 % pour des élues municipales
- 46 % des élues municipales participent au comité Famille (contre 38 % des élus municipaux)

Les élus·es municipaux ont vu, au cours des ans, leurs responsabilités se diversifier d'où leur implication dans les différents secteurs sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Des secteurs qui répondent aux besoins quotidiens des citoyens d'où la prise en charge par les municipalités de ses responsabilités grandissantes.

Une équipe municipale est donc composée d'élus·es aux intérêts et expertises diverses et complémentaires qui répond aux besoins de la municipalité dans la réalisation de ses projets, dans la mise en place des services, dans l'entretien des infrastructures, aux responsabilités et rôles auxquels doivent répondre les organisations municipales.

2.3.2. Une définition de tâches variée

Comme le rappelle Anne Mévellec, œuvrer à titre de personne élue à l'échelle de la municipalité c'est « Servir la population et agir pour la population ». Cette tâche est très large et touche à beaucoup de secteurs et est donc difficile à définir et décrire pour la population en général. Certains la définissent comme une fonction, d'autres une vocation ou encore comme un métier.

Elle peut s'apparenter à un métier étant donné que les élus·es municipaux acquièrent un certain nombre de compétences notamment en urbanisme, gestion financière, gestion des actifs, en environnement, en droit municipal, etc. De plus, ces compétences peuvent être accréditées par la FQM dans le cadre de son service de formation municipale et le diplôme d'administratrice et administrateur municipal·e, le diplôme en leadership municipal et le certificat en compétences municipales.

2.3.3. Une responsabilité sérieuse

Être élu·e municipal·e est une responsabilité sérieuse qui exige une disponibilité plus ou moins grande selon le poste occupé, particulièrement pour le poste de mairesse ou de maire, mais aussi au chapitre de la complexité du mandat dû à la technicité des dossiers et à la multiplication des acteurs qui interviennent dans le milieu municipal. Au-delà de la fonction politique, la fonction d'élu·e municipal·e est devenue un « métier », peu importe le nombre d'heures. Une mairesse, un maire, une préfète et un préfet sont disponibles en tout temps pour répondre aux besoins des citoyens¹⁰.

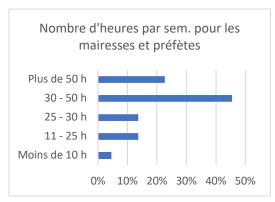
La conciliation travail, famille et implication politique est une préoccupation soulevée pour garder une vie de famille et un rythme de vie sains. Ces préoccupations sont clairement ressorties dans l'étude réalisée par la FQM en 2017¹¹.

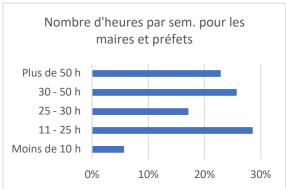
Le sondage réalisé en 2019 a permis d'illustrer la diversité des réalités d'une municipalité à l'autre concernant le nombre d'heures effectuées par les mairesses, maires, préfètes et préfets. Les graphiques suivants présentent les tendances.

Guide de valorisation du rôle de l'élu∙e municipal∙e Novembre 2020

¹⁰ Le Courrier des maires et des élus locaux. Article du 27 octobre 2012. « La fonction d'élu est devenue un « métier » à temps plein » par Laurence Denès.

¹¹ Dostie-Goulet, Eugénie (2017). Les préoccupations des élu.e.s au sein de la FQM.





On remarque que :

- o Plus la municipalité est grande, plus le nombre d'heures travaillées est important;
- Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus :
 - o 86 % des mairesses travaillent plus de 30 heures et sont élues à temps plein;
 - o 68 % des maires travaillent plus de 50 heures.

Le nombre d'heures réalisées dans la fonction d'élu-e peut dépendre :

- De la disponibilité de l'élu·e à l'exercice (temps plus restreint si l'élu·e occupe un emploi en parallèle);
- Du partage des tâches avec les autres élus·s du conseil municipal;
- o Du nombre de projets actifs et en développement dans la municipalité;
- o Du nombre de comités sur lesquels l'élu·e est impliqué;
- o Etc.

2.3.4. Une passion à partager

Les élus·es municipaux témoignent fréquemment du difficile recrutement de nouvelles personnes pour se présenter en politique municipale. De là, l'importance de préparer la relève plusieurs mois voire années avant la prochaine élection municipale. Il est important d'informer le milieu, ce qui s'opère principalement par la sensibilisation à la politique municipale et le réseautage. Pour ceux qui sont en réflexion, il est nécessaire de respecter cette réflexion et de les accompagner pour travailler sur les défis et les motivations à rester ou non en politique municipale.

Selon le sondage réalisé en 2019, soit deux ans avant les prochaines élections :

- 35 répondants sur 167 ont répondu qu'ils ne comptaient pas se représenter en 2021 (20 %);
 - 23 d'entre eux ont plus de 65 ans;
 - Ces personnes quittent leur poste, car elles ont fait plusieurs mandats, disent avoir contribué à leur communauté, veulent laisser la place aux jeunes et au changement.
- 59 répondants sur 167 sont en réflexion (35 %);
 - o 40 d'entre eux ont moins de 65 ans.

Pour la relève au poste de mairesses et maires, on remarque que :

- o 75 % des mairesses ont auparavant occupé un poste de conseillère municipale;
- o 70 % des maires ont auparavant occupé un poste de conseiller.

De plus, selon les données compilées par le MAMH pour l'élection générale 2017 :

o 37,3% des personnes nouvellement élues sont des femmes;

- o 16,4% des personnes accédant nouvellement au poste de maire sont des femmes;
- 38,7% des personnes accédant nouvellement au poste de conseiller sont des femmes.

C'est le fait « connu » et « reconnu » qui enclenche le recrutement, c'est-à-dire la sollicitation. En effet, si une personne est connue et reconnue dans son milieu, car elle s'implique de différentes façons, elle sera potentiellement approchée pour se présenter.

La provenance des conseillers et conseillères avant d'être élus·es peut permettre d'orienter le recrutement pour les postes qui seront éventuellement vacants.

Anne Mévellec souligne que le capital social est important et s'acquière notamment par une implication dans le secteur sociocommunautaire, mais cette implication diffère selon les hommes et les femmes, plus communautaire pour les femmes et plus politique pour les hommes.¹²

Tableau 4 | Engagement des conseillères et des conseillers avant leur entrée en politique

	Nombre de conseillères	Pourcentage de conseillères	Nombre de conseillers	Pourcentage de conseillers
Engagement bénévole ou mandat commissaire scolaire	17/25	68 %	23/31	74,1 %
Bénévolat en milieu scolaire	8/17	47 %	3/23	13 %
Bénévolat en milieu sportif	6/17	35,2 %	9/23	39,1 %
Bénévolat en clubs*	2/17	11,7 %	4/23	17,3 %

^{*} Clubs optimistes, Chevaliers de Colomb ou Kiwanis.

Source : Mévellec, page 127.

Le défi pour la relève municipale est d'avoir des comités bénévoles dynamiques, car « ce sont bien les expériences liées à l'engagement bénévole, peu importe le domaine, ou à la politique scolaire, qui conduisent les femmes et les hommes à être sollicités pour entrer en politique municipale » comme le souligne Anne Mévellec, surtout pour les femmes, alors que les hommes sont plus nombreux à avoir pris la décision de se lancer en politique sans engagement auparavant.

2.3.5. Une cote de popularité élevée

« Le maire est le politicien le plus apprécié parce que c'est un politicien de proximité. Certains le sont plus que d'autres, mais en moyenne, le taux de satisfaction à l'égard du maire est de 65 %. C'est un taux qui est exceptionnel si l'on compare aux 40 % qu'obtiennent les politiciens provinciaux. »¹³

Observateur de la scène politique depuis plus de 30 ans, le fondateur de la firme de recherche Léger, Jean-Marc Léger, est convaincu que les maires et mairesses possèdent une aura que d'autres politiciens n'ont pas. « Le maire a quelque chose de plus fort que la politique, affirme-t-il. Il a une proximité avec les gens qui est un atout considérable. Quand le maire parle, les citoyens écoutent, ce qui n'est pas le cas pour les autres élus. »

¹² Mévellec, Anne. Genre et professionnalisation de la politique municipale : un portrait des élues et élus du Québec. 2016.

¹³ QUORUM (2020). « Sondage Léger : Les élus·es municipaux ont la cote », vol. 45, n° 3, p. 53.

Selon le baromètre des professions les plus admirées que sa firme publie tous les ans, les politiciens arrivent au dernier rang. En dépit de ces données, il note que les élus es municipaux sont dans une classe à part malgré le fait que les gens soient très critiques à l'égard des politiciens.

La firme a mesuré à quatre reprises depuis 2009 le taux de satisfaction de la population à l'égard des maires. Les résultats sont éloquents. Bon an, mal an, deux personnes sur trois se disent satisfaites du travail de leur magistrat. On remarque que ce taux de satisfaction a légèrement fléchi à une reprise au cours de la décennie : l'année 2011 avait été marquée par des scandales de corruption dans certaines municipalités.

Le sondeur note également qu'en plus d'être satisfaits du travail de leur maire, les gens sont fiers de leur ville. Le dernier coup de sonde mené en 2018 indique que 80 % des répondants se sont dits fiers de leur municipalité.

Le bon maire, l'excellent maire et le super maire¹⁴

Analyste du comportement humain et théoricien de la sociologie, Jean-Marc Léger sonde le monde municipal depuis des années. Selon lui, il y a trois types d'intervention qui distinguent les maires.

Le premier niveau représente les services essentiels, les services de base. « On ne valorise pas le profil de maire en livrant de bons services, l'eau potable, les déchets, les rues, mais si les services ne sont pas bons, les gens sont rapidement insatisfaits.

Viennent en deuxième les services de performance de la ville, c'est-à-dire, les espaces verts, services de loisirs ou les services municipaux. »

Au top se situe l'intervention qui apportera un plus dans la vie des citoyens, la plus-value, comme il l'appelle. « Les villes les plus performantes sont celles qui communiquent, celles qui font preuve de transparence, qui restent en contact de façon permanente avec la population. Que ce soit par les médias sociaux, mais aussi avec les autres outils de communication de la ville, des dépliants ou des journaux. Les gens ont besoin d'avoir de l'information vulgarisée, de simplifier leur relation avec la ville. »

2.3.6. Une obligation de communiquer

Se doter d'un plan de communication pour décrire ce que font les élus·es au cours de leur mandat permettra de contribuer à valoriser la fonction. Les municipalités utilisent déjà plusieurs outils d'information municipale (bulletin municipal, site Web, page Facebook de la municipalité, etc.). Ces outils pourraient intégrer des sections dédiées aux membres de l'équipe municipale afin de leur permettre d'expliquer leur rôle et leurs dossiers. D'autres outils qui rejoignent des publics plus jeunes pourraient aussi être utilisés comme Instagram en prenant soin d'adapter les messages en fonction des clientèles ciblées.

Lors d'activités spécifiques telles que les consultations publiques, l'accueil des nouveaux arrivants et des nouveau-nés, la présentation des conseillers municipaux peut être ajoutée. L'organisation d'activités avec les jeunes des écoles primaires qu'il s'agisse de l'activité « mairesse ou maire d'un

¹⁴ QUORUM (2020). « Sondage Léger : Les élus·es municipaux ont la cote », vol. 45, n° 3, p. 53.

jour », l'organisation ou la participation à un conseil municipal sont d'autres exemples d'initiatives à mettre en place à une fréquence régulière.

Une activité réservée exclusivement à la mise en valeur de la fonction de l'élu-e municipal-e est l'organisation d'une cérémonie d'assermentation officielle où la population est invitée. Cela permet aux élus-es de confirmer leur engagement et aux citoyens de reconnaître qu'ils ont été élus démocratiquement et qu'ils représentent leurs intérêts.

3. Des élus·es aux profils variés

Cette section présente huit profils d'élus-es municipaux. Sans prétendre être le portrait parfait des hommes et des femmes qui animent le monde municipal, ces personnages fictifs sont le reflet de la diversité des profils que l'on retrouve parmi les 8 000 élus-es municipaux du Québec.

Ces portraits types ont été façonnés à partir de l'analyse de plusieurs données, dont celles recueillies dans le cadre d'un sondage réalisé lors du Congrès de la FQM en septembre 2019. Un questionnaire contenant une vingtaine de questions a été rempli sur une base volontaire par 167 élus es municipaux.

Inspirées d'une technique utilisée en marketing pour illustrer le profil de différentes clientèles, ces *personas* ont pour but de présenter la variété des parcours, des expériences, des motivations et des qualités qui définissent un grand nombre d'élus·es. En plus de mettre en valeur leur travail, ces personnages permettront aux internautes de mieux connaître la fonction d'élu et éventuellement, qui sait, inspirer de nouvelles candidatures.

Les photos des personas sont des images générées par l'intelligence artificielle de la plateforme generated.photos.



SONIA 41 ans Préfète élue MRC du Val-Joly 25 000 habitants

Diplômée en sciences infirmières, elle a été élue à la préfecture de la MRC pour la première fois en 2017. La santé publique est sa passion. Elle croit qu'en s'impliquant dans le monde municipal, elle pourra mieux contribuer à améliorer la santé physique et mentale de la population et à faire la promotion des saines habitudes de vie. Ayant évolué dans le monde de la santé, elle s'est fait remarquer comme présidente du syndicat local des employés de l'hôpital régional.

Son emploi du temps

Elle occupe son poste à temps plein à raison d'une cinquantaine d'heures par semaine. En plus de diriger les instances de la MRC, elle siège au conseil d'administration de l'une des associations nationales qui représentent le monde municipal et préside l'un de ses comités de travail. Elle est souvent appelée à représenter la MRC lors d'événements organisés par différents organismes locaux et régionaux.

Ses principaux projets

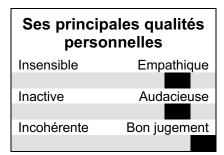
Développement d'une clinique de santé communautaire Aménagement d'un écoparc régional Connexion internet haute vitesse sur tout le territoire

Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Stimulant Captivant Exigeant

Perspective 2021

Elle présentera de nouveau sa candidature sans l'ombre d'une hésitation. Elle a le sentiment d'être utile à sa communauté.





NICOLE 63 ans Mairesse Saint-Éloi-et-Loignay 1200 habitants

Élue depuis 2013, elle a été conseillère pendant un mandat avant de se présenter à la mairie. Enseignante à la retraite, elle a siégé sur plusieurs comités de parents lorsqu'elle et ses 4 enfants étaient plus jeunes. Auparavant, elle avait été élue comme commissaire scolaire, puis comme présidente de l'organisation.

Son emploi du temps

Elle dit occuper le poste à temps partiel, mais y consacre en réalité de 30 à 50 heures par semaine. Elle participe minimalement à une ou deux réunions par semaine de différents comités en plus de consacrer en moyenne 5 heures par semaine à des activités de représentation comme des rencontres avec des organismes locaux et régionaux, ainsi que des OBNL.

Ses principaux projets

Réalisation d'un circuit touristique Transformation de l'église Aménagement d'un jeu d'eau pour les enfants

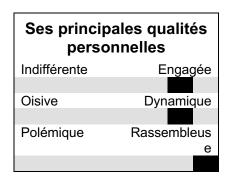
Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Motivant Enrichissant Passionnant

Perspective 2021

Elle n'a pas encore pris sa décision pour la prochaine élection.

Elle adore son travail, mais se demande s'il n'est pas temps de laisser sa place à des plus jeunes.





CAROLINE38 ans
Mairesse
Sainte-Perpétue-les-Vertus
8000 habitants

Élue à la mairie en 2017, elle a été auparavant conseillère municipale pendant deux ans élue dans le cadre d'une élection complémentaire. Technicienne en bioécologie et passionnée d'environnement, elle œuvre au sein d'organismes voués au développement durable depuis sa jeune vingtaine. Elle s'est fait connaître de sa communauté pour son implication dans la gestion des matières résiduelles.

Son emploi du temps

Elle investit plus de 50 heures par semaine à sa fonction de mairesse. En plus de diriger les séances du conseil de sa Ville, elle représente la municipalité au sein de la MRC et siège sur le comité de développement durable. Elle participe à plus de cinq rencontres par mois avec des citoyens, des organismes du milieu et des entreprises en plus de siéger sur le comité de parents de l'école que fréquentent ses 2 enfants.

Ses principaux projets

Adaptation aux changements climatiques Mise en valeur des berges du lac Embellissement du centre-ville

Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Passionnant Enrichissant Stimulant

Perspective 2021

Elle se représentera en 2021. Elle souhaite poursuivre la mise en oeuvre des projets qui lui tiennent à cœur.

Ses principales qualités personnelles			
Négligente	Rigoureuse		
Conformiste	Créative		
Extroverti	Introverti		



VALÉRIE
49 ans
Conseillère
Saint-Laurent-du-Haut-Champlain
2500 habitants

Conseillère municipale depuis 2017, elle travaille dans le secteur de la construction depuis 25 ans au sein de l'entreprise familiale. Elle s'est démarquée au sein de sa communauté en s'impliquant dans les organismes locaux de développement économique. Entrepreneur dans l'âme, elle croit pouvoir bâtir une société meilleure en s'impliquant au sein de sa municipalité.

Son emploi du temps

Elle consacre environ 10 heures par semaine à son poste de conseillère. Elle siège au conseil municipal une fois par mois, elle rencontre des citoyens, des organismes du milieu ou des entreprises de une à trois fois par mois. Elle participe à des activités pour représenter la municipalité comme des soupers-bénéfice. Elle siège sur trois comités, dont celui sur la culture qui la motive grandement.

Ses principaux projets

Développement d'une nouvelle offre culturelle Aménagement d'un parc multigénérationnel Défense des droits LGBTQ

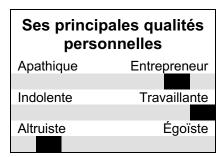
Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Enrichissant
Passionnant
Parfois exigeant

Perspective 2021

Elle n'a pas encore pris officiellement sa décision, mais penche pour se représenter.

Même si elle doute toujours d'elle-même malgré l'expérience acquise, elle a la conviction que son travail fait une différence pour sa communauté.





GILLES
65 ans
Maire
Beaulieu-en-eau-douce
950 habitants

Élu maire en 2009, il s'est d'abord fait élire comme conseiller municipal en 2005. Producteur agricole à la retraite, il est reconnu au sein de sa communauté pour sa générosité et son empathie. Inlassable travaillant ayant appris son métier sur le terrain, il s'est impliqué au sein de plusieurs organismes communautaires avant de faire le saut en politique municipale.

Son emploi du temps

Il consacre environ 30 heures par semaine à la mairie. En plus de diriger les séances du conseil municipal qui se tiennent une fois par mois, il siège sur le conseil des maires de la MRC et sur quelques comités régionaux. Il rencontre régulièrement des citoyens et il participe toutes les semaines à une ou deux activités organisées par des groupes communautaires de sa municipalité. La saine gestion des finances publiques est une préoccupation constante pour lui.

Ses principaux projets

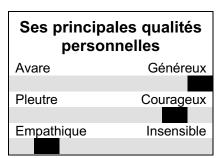
Qualité de l'eau potable Construction d'un garage municipal Saine gestion des actifs municipaux

Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Valorisant Passionnant Emballant

Perspective 2021

Il songe à ne pas se représenter. Sa décision finale n'est pas encore prise.





PIERRE-LUC 51 ans Maire Rocques-en-Billy 4500 habitants

Élu par acclamation à la mairie en 2016 à la suite du décès en fonction du maire, il a d'abord été élu comme conseiller municipal en 2013, élu à la mairie en 2017. Il possède une formation en récréologie et une maîtrise en urbanisme. Avant de faire le saut en politique, il enseignait à la technique en aménagement du territoire au cégep. Reconnu pour son expertise, il était souvent appelé à conseiller des municipalités à ce sujet.

Son emploi du temps

Maire à temps plein, il consacre plus de 50 heures par semaine à sa fonction. En plus des séances du conseil municipal qu'il préside, il est préfet suppléant au sein de sa MRC et aspire au poste de préfet en raison de son intérêt pour l'aménagement du territoire. Il siège sur au moins cinq différents comités régionaux en plus de participer à près d'une dizaine d'activités par semaine dans sa municipalité.

Ses principaux projets

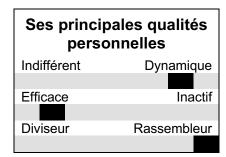
Municipalité carboneutre Préservation du patrimoine Développement économique

Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Passionnant Gratifiant Captivant

Perspective 2021

Il est bien décidé à se représenter à l'élection de 2021.





SÉBASTIEN 34 ans Conseiller Beauvoir-Deloin 1800 habitants

Élu conseiller municipal en 2017, il est impliqué dans sa communauté depuis son adolescence. Les causes sociales lui tiennent particulièrement à cœur que ce soit sur le plan environnemental ou dans la défense des droits de la personne. Citoyen ouvert sur le monde, il a fait des études en géographie et en sociologie. Il travaille au sein d'un organisme communautaire voué à l'accueil des nouveaux arrivants.

Son emploi du temps

Il consacre en moyenne 10 heures par semaine à son poste de conseiller municipal. En plus de prendre part à la séance municipale une fois par mois, il siège sur trois comités de travail et représente la Ville de deux à trois fois par mois lors d'activités organisées par des groupes locaux.

Ses principaux projets

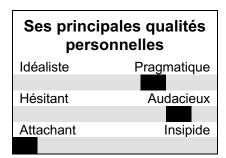
Aménagement d'un nouveau parc Valorisation des matières résiduelles Régionalisation de l'immigration

Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Enrichissant Formateur Enthousiasmant

Perspective 2021

Il sera de nouveau candidat lors de la prochaine élection municipale de 2021.





BENJAMIN 29 ans Conseiller Chester-en-Kent 3100 habitants

Originaire de la Martinique, sa famille a immigré au Québec alors qu'il n'avait que 2 ans. Dès son adolescence, ses talents de travailleur social se sont rapidement révélés. Il a toujours eu à cœur le bienêtre de ses proches, mais aussi des individus, des familles et des groupes de sa collectivité. Élu conseiller municipal en 2017, il dirige la maison des jeunes tout en poursuivant des études à temps partiel à l'université en psychologie.

Son emploi du temps

Il investit environ 12 heures par semaine à son travail de conseiller. Il prend part aux séances du conseil municipal une fois par mois et rencontre autour de 5 à 6 citoyens par semaine pour trouver des solutions à leurs problèmes. Il représente régulièrement la municipalité lors d'activités publiques. Depuis son élection, il n'a jamais refusé une occasion d'être présent pour sa communauté.

Ses principaux projets

Promotion de la migration des jeunes en région Agrandissement de la bibliothèque Dialogue entre les générations

Les qualificatifs utilisés pour décrire son mandat

Captivant Gratifiant Motivant

Perspective 2021

Il ne fait aucun doute qu'il sera de nouveau candidat à la prochaine élection. Il adore son poste et tentera de convaincre d'autres jeunes de s'engager comme lui.

